

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves sous la présidence de Mr JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr HUBERT Cyril, Mr RONDEAUX Éric, Mr JOURNE Jean-Pierre, Mr JOLY Pascal, Mr GAUCHER Jérôme et Mme JOYON Emilie

Absents excusés : Mr HONTOY Michel donne procuration à Mr HUBERT Cyril, Mr MONTUSCHI Stéphane donne pouvoir à Emilie JOYON, Mr DOMINE Maxence donne pouvoir à Mr HUBERT Cyril.

Absents non excusés : Mr LEROUX Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Mr HUBERT Cyril

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres suivants.

N° 20/2025 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE DES TROIS CÔTEAUX

Le Maire présente au conseil municipal, les nouveaux statuts du syndicat mixte scolaire des Trois Côteaux qui ont été présentés et approuvés le 7 avril 2025, lors de la dernière réunion.

Le Syndicat Mixte Scolaire des Trois Côteaux (SMS3C) regroupe les communes de Chavot-Courcourt, Grauves, Mancy, Monthelon et la Communauté d'Agglomération d'Epernay Côteaux et Plaine de Champagne (CAEPC) pour la commune de Moslins.

Le Syndicat est en charge de la gestion du groupement Scolaire des Trois Côteaux, à Grauves.

Après lecture des nouveaux statuts, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE les nouveaux statuts modifiés du Syndicat Mixte Scolaire des Trois Côteaux.**

Adopté à l'unanimité.

N° 21/2025 – RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Suite à la réception d'une facture pour un logiciel d'urbanisme non-utilisé, le secrétariat a proposé la résiliation de ce dernier, rattaché au Syndicat Mixte AGEDI.

Le Maire expose aux membres du conseil, que la commune s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son retrait.

Après avoir fait lecture des statuts du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération en date du 15 mars 2024, et notamment de ses articles 11 et 13 relatifs au retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Le **RETRAIT** de la commune de Grauves du Syndicat Mixte AGEDI dont il est membre,
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente décision permettant le retrait de la commune du Syndicat Mixte AGEDI.

Adopté à l'unanimité.

N° 22/2025 – SUBVENTION ESAT SUITE AU FLEURISSEMENT

Suite à la participation bénévole, de 6 personnes dépendant de l'ESAT de Mardeuil "Les Ateliers de la Vallée d'Epernay", pour le fleurissement de la commune, le 13 mai dernier, il est proposé le versement d'une subvention à l'organisme formateur.

Après discussion, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **200€** à l'ESAT.

Adopté à l'unanimité.

N° 23/2025 – MODIFICATION DELIBERATION RIFSEEP

Depuis le 1^{er} mars 2025, en cas d'arrêt maladie, pour les fonctionnaires et les contractuels, les 3 premiers mois sont désormais indemnisés à hauteur de 90% du traitement indiciaire. L'indemnisation portant jusqu'à présent, à 100% du traitement indiciaire sur la même période.

Lors de la mise en place du RIFSEEP en 2017, et de sa modification en 2023, il avait été décidé le maintien des primes et indemnités à 100% durant les arrêts maladie ordinaire, il convient donc de modifier la délibération afin de fixer le maintien à hauteur de 90% comme l'indemnisation en cas d'arrêt maladie. Le montant IFSE serait donc calculé au prorata du temps de l'arrêt maladie à 90% pour les 3 premiers mois, puis 50% pour les 9 mois suivants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **MODIFIER** comme ci-dessus la délibération n° 01/2017 du 23 janvier 2017, modifié le 16 octobre 2023 par délibération n° 24/2023.
- de **PREVOIR** les crédits correspondants au budget.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2025 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Adopté à l'unanimité.

N° 24/2025 – TARIF VENTE DE BOIS

Suite à l'entretien de la commune, le Maire informe que des coupes d'arbres ont été effectuées et entreposées sur un terrain communal, et propose au conseil municipal de mettre en vente les stères coupés, à faible prix à un habitant de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE de FIXER le tarif à 20.00€** le stère.

Adopté à l'unanimité.

N° 25/2025 – TARIF VENTE ANCIENNES TABLES

Suite à l'achat récent de tables pour le foyer rural, il est proposé au Conseil de mettre en vente les anciennes tables blanches et en bois, stockées dans l'ancienne grange et au service technique, au tarif unitaire de 20,00€.

Une priorité sera faite aux Associations communales. Celles-intéressées devront se faire connaître en mairie, et un partage sera fait si trop de demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE de FIXER le tarif à 20.00€** l'unité.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

⇒ Proposition de mise en vente de l'ancien camion des services techniques pour 1000€, pour pièces.

⇒ Objets trouvés : 2 VTT et 1 trottinette ont été déposés en mairie, il y a plusieurs années. Une dernière information avec photo sera faite avant vente aux Domaines.

⇒ Demande de rachat de l'ancienne cage de jeux pour enfant, stocké sur le terrain communal, la personne sera recontactée par le 2nd Adjoint.

⇒ Fuite dans le fossé le long du terrain de Mme CLEMENT Catherine, le nettoyage sera demandé aux agents communaux pour rechercher la cause.

⇒ Le Maire informe le conseil du recrutement d'un agent technique communal au vu du remplacement d'un agent en arrêt maladie et du surcroît d'activité saisonnier.

⇒ Le Maire rappelle qu'il manque une grille sur le Chemin de la Croix ainsi qu'au coin du chemin du Modélisme (en face de la cabane de chasse).

⇒ Le Maire informe le Conseil qu'une Vérification Générale Périodique a été effectué sur la pelle mécanique, et qu'une remise en état est nécessaire. Un devis va être demandé.

- ⇒ Demande de Mme BOUTILLAT de faire nettoyer le terrain communal à proximité de sa propriété. L'entretien sera fait par les agents techniques.
- ⇒ Le Maire rappelle au Conseil l'invitation à l'inauguration de l'œuvre de Vign'Art, vendredi 23 mai 2025, à 18h00 devant l'ancienne grange. En présence de la Direction de Vign'Art.
- ⇒ Proposition de réception du Conseil Belge de Brédène, le 27 septembre 2025, après les vendanges.
- ⇒ Demande d'un administré de rallumer l'éclairage public la nuit = un bilan financier sera fait en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ

Le secrétaire de séance,
Cyril HUBERT